



FACEBOOK France

28 rue Hamelin
75116 PARIS

Réf. : PM/GC/PV/RT/FFM110712
Numéro de rapport 172497872817388

À l'attention de la Direction

Objet : Demande de restitution de page Facebook

P.J. : 1 Certificat de non immatriculation
1 Récépissé de Déclaration de création
d'association
1 Parution au Journal Officiel
1 Parution au BOPI
3 mails de Facebook

Aigues-Mortes, le 1^{er} Août 2011

LETTRE RECOMMANDÉE AVEC AR

Madame, Monsieur,

Pour faire suite à votre courriel du 28/07/2011, relatif au retrait de la page Facebook de la Fédération Française Médiévale, je tiens à vous faire connaître ma position, en tant que présidente de ladite Fédération.

Vous avez procédé au retrait de notre page sur les allégations d'une unique personne qui se fait frauduleusement passer pour nous, sans même vous être informés préalablement de la véracité de ses dires en vous rapprochant de nous.

Je vous rappelle que selon la législation française : «toute personne suspectée ou poursuivie est présumée innocente tant que sa culpabilité n'a pas été établie (article préliminaire du code de procédure pénale)». Tel est notre cas à l'heure actuelle ; néanmoins vous avez pris la décision de nous «condamner» - en retirant notre page sans avis préalable - suite à des accusations portées à notre encontre, sans aucunes preuves matérielles.

Je vais donc vous apporter les éléments prouvant notre légitimité à utiliser les noms de Fédération Française Médiévale et Fédération Médiévale, dont la forme juridique est une association Loi 1901 (certificat de non immatriculation au Greffe du Tribunal de Commerce de Nîmes).

Après 11 mois de travail, depuis le 31/01/2010, via internet (forum du Grand Sud Médiéval), une équipe de plusieurs médiévistes a participé à l'élaboration d'une Fédération Française Médiévale. Or quelques mois avant la déclaration officielle en Préfecture de notre association (11/2010), une autre personne a décidé de créer sa propre fédération en utilisant la même dénomination que la nôtre. Nous avons donc pris la décision, préalablement au dépôt en Préfecture, de faire protéger nos marque et logo auprès de l'INPI, afin d'en avoir légitimement la pleine jouissance. Vous trouverez, en pièce jointe, la publication de notre marque sous le numéro 10 3 793 276 auprès de l'INPI en date du 21/01/2011 (dépôt fait le 21/12/2010).



Nous sachant désormais protégés, nous avons ensuite pris le temps de déclarer notre association auprès de la Préfecture du Gard le 22/02/2011 sous le numéro W302008501 (copies du récépissé de déclaration de création et de la parution au Journal Officiel).

Néanmoins, préalablement au dépôt de nos statuts en Préfecture, Monsieur Cédric PETIT a également fait enregistrer la marque Fédération Française Médiévale auprès de l'INPI, en date du 11/02/2011 (suite au dépôt du 21/01/2011) ; soit postérieurement à notre enregistrement.

Cette personne a bien tenté de nous intimider en faisant envoyer une lettre de renonciation à notre marque par son avocate. Ce à quoi a répondu notre avocate, en lui prouvant notre antériorité et en rejetant sa demande non fondée. Ces échanges de courriers sont restés sans suite à ce jour. Monsieur PETIT n'a donc jamais plus remis en cause notre légitimité par quelques moyens légaux que ce soit.

Toutefois, il se permet de faire la promotion, via sa page de la FFM, de son école de combat «École de Combat Médiéval», alors qu'il accuse notre entité d'être déclarée comme société de commerce : <http://www.facebook.com/home.php#!/EcoledeCombatMedieval> ?

Aussi à ce jour, nous demandons la remise en ligne immédiate de notre page Facebook et vous adressons une demande de retrait des pages Facebook (<http://www.facebook.com/home.php#!/ffmedievale> et <http://www.facebook.com/groups/156652611057763/?ref=ts>) de Monsieur PETIT (confère la demande de Monsieur CARRIÈRE n° 126162034143982), qui portent gravement atteinte et préjudice à l'image de la Fédération Médiévale et renferment des propos calomnieux et diffamatoires à notre encontre ; quand bien même le site Facebook réprime ce type de messages !!!

Nous restons donc dans l'attente de la régularisation de ce dossier,

Et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos médiévales salutations.

Patricia MOURAREAU
Présidente